COMPTE RENDU DE RÉUNION

27/11/2024

La Marmite à Chevry-Cossigny

Comité de pilotage (Copil) du Contrat de Territoire Eau & Climat Trame Verte et Bleue du bassin versant de l'Yerres (2021-2025)

ORDRE DU JOUR :

N°	Point à l'ordre du jour	Intervenant	Timing (Min)	heure
0.	**Accueil des participants - café**		30	9h30
1.	**Mot de bienvenue de M. le Président du SyAGE EPAGE de l'Yerres, M. Romain COLAS** **& de M. le Maire de Chevry-Cossigny M. Jonathan WOFSY**	Romain COLAS Jonathan WOFSI	10	10h
2.	**Point d'avancement du contrat de territoire Eau & Climat Trame Verte et Bleue de l'Yerres et de ses Affluents (2021-2025)** - **État d'avancement des actions et bilan financier au 31/10/2024 pour les 4 enjeux thématiques du contrat territorial, Bilan 2023/2024 (en cours).** - **État d'avancement des études structurantes** - **Calendrier ajusté et actions prioritaires pour 2025**	Fabien ROUDIL	20	10h10
3.	**Intervention des partenaires financiers** - **Agence de l'Eau Seine Normandie** Présentation du 12e programme et financement des actions inscrites au contrat de territoire **Echanges** - **Région île-de-France** Dispositifs d'aide actualisés volet trame verte & trame bleue **Echanges**	Claire GUILLOT GAUTIER	55	10h30

SYAGE
17, rue Gustave Eiffel 91230 Montgeron | 01 69 83 72 00
syage@syage.org

		Laetitia LEONARD		
4.	**- Point d'avancement du Schéma Départemental d'assainissement et des eaux usées SDASS EU et Perspectives à venir** **- Perspective d'animation pour 2025 (tournée d'évaluation du contrat territorial et opportunités d'actions envisagées, Déclinaison opérationnelles (trames verte et bleue), concertation dans le cadre du diagnostic de l'étude sur le ruissellement), élaboration du contrat territorial 2026-2030)**	Maxime GABET Fabien ROUDIL	30	11h25
5.	**Conclusions**	Guy USSEGLIO	5	12h
6.	**Balade sur les sentes réaménagées dans le cadre du projet de coulée verte**	Jonathan WOFSY/ Marie CHOMETTE	15	12h20

ORGANISÉ PAR : Fabien ROUDIL, animateur du Contrat de Territoire Eau & Climat Trame Verte et Bleue (CTEC TVB)(2021-2025) du Bassin Versant de l'Yerres

EN PRÉSENCE DE : maitres d'ouvrages dont le SyAGE et la communauté de communes Brie de Rivières et Châteaux, deux maîtres signataires du contrat de territoire

Les partenaires financiers signataires de la Charte ; Agence de l'Eau Seine Normandie, Région Île-de-France, le Département de Seine & Marne, le Département de l'Essonne.

Le partenaire technique signataire : le Département du Val-De-Marne

Les partenaires techniques : AQUI'Brie, la DDT, Île-de-France Nature, services techniques départementaux

Cf. liste d'émargement

Destinataires du compte-rendu membres du Comité de pilotage : les 30 maîtres d'ouvrage du contrat, les signataires du contrat dont le SyAGE en tant que structure porteuse et d'accueil de l'animation du SAGE de l'Yerres et en tant que maître d'ouvrage et la Communauté de Communes Brie Rivière-Et-Châteaux, les partenaires techniques et institutionnels, partenaires financiers institutionnels, la Commission Locale de l'Eau du bassin versant de l'Yerres.

PRESENTS émargés : 35

Nom	organisme	fonction	agent/élu	émargement
Maxime GABET	Département Seine & Marne - SATESE	chef de service SATESE 77	agent	oui
Sandrine LEFORT	GEMA SyAGE	cheffe de service GEMA Yerres Réveillon	agent	oui
Claire GUILLOT GAUTIER	AESN	chargée d'opération	agent	oui
Eric GLORIT	CCVB	technicien	agent	oui
Héloïse RAMBAUD	SyAGE	animatrice SAGE de l'Yerres	agent	oui
Romain COLAS	SyAGE	Président	élu	oui
Guy USSEGLIO VIRETTA	SyAGE	Vice-Président - contrat territorial et SAGE	élu	oui
Daniel BOUVELE	Lumigny nesles ormeaux	conseiller municipal	élu	oui
Marie CHOMETTE	Chevry-Cossigny	responsable projet de la commune	agent	oui
Christian MAZIN	Chevry-Cossigny	conseiller municipal	élu	oui
Hector RIOS	Département du Val de Marne CD 94	animateur CTEC	agent	oui
Eric CHALAUX	SyAGE	Directeur des services techniques	agent	oui
Fabien ROUDIL	SyAGE	animateur CTEC TVB du bassin versant de l'Yerres	agent	oui
Laetitia LEONARD	Région île-De-France	chargée de mission eau et biodiversité référent Sud Seine-et-Marne	agent	oui
Romain ROBERT	CCBRC	DST	agent	oui
Mélinda TELLIER	Val d'Europe Agglomération	chargée de mission GEMAPI	agent	oui
Jean-Michel EDOUARD	SyAGE	journaliste	agent	oui
Thibault NOWAK	SyAGE	animateur Zones Humides	agent	oui
Steven BOUGET	SyAGE	chef du service contrôle	agent	oui
Adeline BEUNIER	DDT 77	police de l'eau	agent	oui
Romain COLAS	Boussy-Saint-Antoine	maire de Boussy	élu	oui
Christian FERRIER	SyAGE	VP SyAGE CA VYVS / Montgeron	élu	oui
Jonathan WOFSI	Chevry-Cossigny	maire	élu	oui
Luc SAUVIGNON	Brie Comte Robert	adjoint au maire	élu	oui
Marie JUSSAUME	île-de-France Nature	chargé de mission PRIF secteur Seine et Marne	agent	oui
Hector RIOS	Conseil départemental du Val de Marne	chargé de mission eaux pluviales	agent	oui
Catherine DECK	DDT 77	Mission intégration changement climatique	agent	oui
Alexandre CLEMENT	Combs-La-Ville			oui
Ulysse FERRARI	SyAGE	chef du service Suivi Milieu Bilan SyAGE	agent	oui
Ivan LISIECKI	CD 77	SePoMa	agent	oui
Laurence DURANCE	AQUI'Brie	Directrice	agent	oui
Corentin CANTOT	Ozoir-La-Ferrière	chargé de mission	agent	oui
Marie ZULIANI	île-de-France Nature	déléguée territoriale 94	agent	oui
Bérangère BRESCIA	SyAGE	Cheffe de service Assainissement usagers	agent	oui
Steven BOUGET	SyAGE	Chef de service contrôle assainissement	agent	oui

ÉTAIENT EXCUSES : 12

Gilles CARBONNET	SyAGE	vice-président SyAGE	élu	excusé
David GUILBERT	CA VYVS	chargé mission biodiversité	agent	excusé
Joël DIAS DAS ALMAS	Santeny	maire adjoint	élu	excusé
Christian GHIS	SyAGE / COMBS-LA-VILLE	conseiller municipal	élu	excusé
Safiya CISSE	Département Seine & Marne - SEPOMA	Ingénieure milieux aquatiques et risques inondation	agent	excusé
Eric MONSCH	CCBRC	Directeur service eau et assainissement	agent	excusé
François BONIS	Région île-De-France	chargé de mission référent Eau Seine Marne Oise	agent	excusé
Yann BARDET	CD 91	chef du service eau	agent	excusé
Patrick MORINAT	SyAGE	chargé de mission mise en conformité bâtiments publics	agent	excusé
Laurence DEPAEPE	Yerres	Directrice environnement	agent	excusé
Nicolas MEARY	CD 91	Vice-président en charge de la biodiversité, de la transition écologique, du développement durable, de l'environnement, de la croissance verte et des PNR	élu	excusé
Martine SUREAU	CD 91	Vice-présidente	élu	excusé

INTRODUCTION

M. Fabien ROUDIL (animateur du CTEC TVB, SyAGE) annonce le début du comité de pilotage. Il remercie les participants, les partenaires financiers et techniques pour leur présence, et donne la parole pour le mot d'accueil à M. le maire de Chevry-Cossigny, Jonathan WOFSY puis à M. le Président du SyAGE, M. Romain COLAS pour l'introduction du comité de pilotage.

M. Jonathan WOFSY (Maire de Chevry-Cossigny) rappelle qu'en tant que nouvel élu en 2020, en tant que non technicien, il ne connaissait pas tous les sujets au début de son mandat. Il a appris en parlant avec les élus voisins pour comprendre les enjeux de la thématique "eau". Il partage le constat que le mandat d'élu est court pour arriver à mettre en œuvre tous les projets nécessaires alors qu'il faut s'inscrire sur un temps long pour les réaliser. Le projet de coulée verte sur sa commune et de désimperméabilisation s'inscrit dans cette démarche.

Il remercie les techniciens du SyAGE et les partenaires précieux pour les conseils et souhaite la bienvenue à tous les participants de ce Copil. Une petite visite du projet de réaménagement des berges du réveillon est prévue en fin de réunion. Après avoir visionné la vidéo du réaménagement du ru de la Navette, il relève que le projet d'aménagement à Chevry-Cossigny n'est pas de la même envergure mais que la commune apporte sa humble contribution à l'aménagement de l'espace public qu'on rend à la nature. Enfin, il encourage et témoigne de son espérance pour que la réunion soit constructive comme à chacune des réunions du SyAGE.

M. Romain COLAS (Président du SyAGE), remercie M. le Maire de Chevry-Cossigny. Il souligne que la commune accueille en ces lieux plusieurs évènements organisés par le SyAGE et en cela, il remarque avec une touche d'humour qu'ils pourraient presque être considérés comme une antenne officieuse du SyAGE. Il précise qu'il n'y a pas de petits projets pour rebondir au commentaire de M. WOFSY suite au visionnage de la vidéo de réhabilitation du ru de la navette en rive gauche de l'Yerres dans la plaine de Chalandray à Montgeron.

Il précise que tout ce qui permet à la nature, au cours d'eau de retrouver ses droits contribuent à l'atteinte des objectifs de ce contrat.

Le contrat de territoire était appelé auparavant contrat de bassin. Le nom actuel qu'on lui a donné "Eau & Climat" & "trame verte et Bleue" parle plus de l'ambition et de l'atteinte des objectifs de ce

contrat. L'échéance du contrat est la fin de l'année 2025. Il salue celles et ceux qui dans la complexité du moment doivent agir sur tous les fronts, singulièrement sur celui de l'urgence climatique, à travers la complexité normative, le bouclage financier de certains projets. Il faut faire preuve d'opiniâtreté pour réussir à mener à bien les projets. Il veut encourager chacun à poursuivre et à ne pas hésiter d'échanger sur les difficultés que nous rencontrons et à son sens c'est ce à quoi servent les comités de pilotage.

Il annonce que M. Fabien ROUDIL présentera l'avancement du contrat.

Pour le SyAGE, autorité gémapienne sur l'ensemble du bassin Yerres Seine depuis 4 ans, le premier objectif était de mieux appréhender les enjeux hydrologiques et environnementaux sur le territoire, ce qui a mobilisé les énergies. L'objectif visé étant de mettre en cohérence les actions pour que celles-ci atteignent les objectifs de préservation des milieux aquatiques et de la prévention des inondations.

L'opération de la réouverture du ru de la navette, il s'agit d'une opération à la fois GEMA (Gestion des Milieux Aquatiques) et PI (prévention des inondations) car on redonne les fonctionnalités hydrauliques. Le ru était l'exutoire d'un bassin d'eau pluvial qui était un ru busé sous dimensionné qui apportait régulièrement les inondations des riverains. Pour lui, c'est l'exemple type des projets intelligents à mener. Ceux-ci sont exigeants car il a fallu expliquer aux riverains qu'il fallait prendre du temps pour cocher toutes les cases et il en profite pour remercier la commune de Montgeron qui a participé à la pédagogie et pour saluer l'élu présent M. Christian FERRIER, et également M. Guy USSEGLIO VIRETTA Vice-président référent pour le contrat de territoire et pour le SAGE.

Il souhaite qu'on aborde la problématique avec la multifocale et prend pour exemple la GEMAPI à l'échelle de l'ensemble du bassin versant, l'assainissement sur la basse vallée de l'Yerres.

Ensuite, il salue les financeurs qui présenteront les dispositifs d'aides avec Mme Claire GUILLOT GAUTIER de l'agence de l'eau qui présentera le 12e programme qui entre en vigueur au 1er janvier et Mme Laetitia LEONARD pour la région. M. Maxime GABET pour le département de Seine-et-Marne fera une présentation du Schéma Départemental des Eaux usées (il en profite pour excuser M. CHANUSSOT qui ne peut pas se présenter au Copil).

Il remercie les participants de leur présence et M. Jonathan WOFSI, maire de Chevry-Cossigny pour l'accueil en souhaitant de bons travaux.

M. Romain COLAS redonne la parole à M. Fabien ROUDIL, animateur du contrat

SUJET NUMÉRO UN - Point d'avancement du contrat de territoire Eau & Climat Trame Verte et Bleue de l'Yerres et de ses Affluents (2021-2025)

M. Fabien ROUDIL (animateur du CTEC TVB, SyAGE), rappelle qu'il y a 30 maîtres d'ouvrages, portant des actions programmées sur 5 ans sur les 4 thématiques : la restauration du milieu naturel, l'amélioration de la qualité de l'eau des rivières dont la mise en conformité des stations d'épuration ; Sur la maîtrise du ruissellement, le contrat a vu des actions portées sur l'amélioration de la connaissance, et des premiers projets de déconnexion des eaux pluviales à la source ; Et enfin les actions portant sur la communication sur ces thématiques sont inscrites au contrat de territoire.

Le volume financier prévu au départ dans le contrat est de 68 millions d'€ HT et avec 168 actions.

Il est à noter l'implication des partenaires techniques dans le travail collaboratif pour améliorer la qualité des projets à travers la concertation.

Pour le bilan de l'animation au 31/10/2024, 15 maîtres d'ouvrage ont été rencontré et un accompagnement important a eu lieu à travers l'animation des ateliers de concertation dans le cadre de l'étude de la déclinaison de la trame verte et bleue (12 ateliers réalisés, 400 collaborateurs).

Pour 2025, l'objectif est de rencontrer tous les maîtres d'ouvrages au cours du premier semestre 2025 pour faire l'évaluation des actions du contrat et reporter les opportunités d'actions envisagées à inscrire dans le prochain contrat territorial 2026-2030.

Bilan hydrologique

La pluviométrie moyenne interannuelle (2017-2022) sur le bassin versant de l'Yerres est de 737mm. Au cours du contrat de territoire, on observe une année avec des précipitations se supérieures à la moyenne en 2021, deux années sèches en 2022 et 2023, et une dernière année pluvieuse en 2024 (+38%). Il est à noter le caractère exceptionnel des 1000 mm glissants entre le 1er novembre 2023 et le 31 octobre 2024.

Pour les débits, on observe en 2024 des débits nettement supérieurs aux débits moyens. Ainsi, on observe 240% à Boussy-Saint-Antoine (9.24 $m^3.s^{-1}$) et 203% à Courtomer (4.33 $m^3.s^{-1}$).

Bilan qualité de l'eau

La balade de territoire qui s'est déroulée le 18 septembre a permis d'apprécier la thématique de la qualité de l'eau sur le bassin versant. Une étape a permis de se rendre sur un point de suivi par le SyAGE à Evry-Grégy sur Yerres et de se rendre compte que l'outil de suivi de qualité de l'eau est multi-opérateurs.

Pour évaluer l'efficacité des actions sur la qualité de l'eau, on se base sur les indicateurs de qualité biologiques et physico-chimique à l'échelle des masses d'eau. Les objectifs d'atteinte de bon état des eaux en 2027 sont fixés par la directive cadre sur l'eau. Le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) permet de préciser les objectifs à atteindre à l'échelle du bassin versant à moyen et long terme. Les cartes présentées lors de ce Copil sont les qualités physico-chimiques et biologiques des masses d'eau du bassin versant de l'Yerres. Mise à part sur l'Yerres médian, la qualité de l'eau des masses d'eau du bassin versant est moyenne à mauvaise en 2022.

Le tableau présenté sur la *diapositive 14* présente le suivi de la qualité de l'eau et l'évaluation de celle-ci en 2023 réalisé par le service Suivi des Milieux et Bilans du SyAGE. Il indique l'atteinte ou la progression des objectifs fixés en début de contrat.

Par exemple, on remarque des masses d'eau qui sont concernées par des teneurs élevés en phosphore. Pour agir et réduire le taux de phosphore, des actions visant à limiter le lessivage des sols sont à encourager (prévoir un couvert végétal entre les cultures qui améliore les rendements de production agricole, limite l'apport d'intrant, ainsi que la plantation de haies pour lutter contre le ruissellement et l'asséchement rapide des terres en période de bise (vent de secteur Nord-Est)).

Par ailleurs, les stations d'épuration mises en conformité permettent l'amélioration de la qualité du cours d'eau.

Par rapport aux objectifs à atteindre en fin de contrat, le paramètre I2M2 n'est pas atteint, néanmoins, on observe une amélioration sur les paramètres physico-chimique.

Le comité de pilotage permet de discuter, de montrer, de mettre en avant et de profiter du retour d'expérience.

46 actions prioritaires ont été engagées sur 90 soit la moitié des actions prévues.

50% des montants du contrat territorial ont été engagés (34 millions d'€ HT engagés). Les actions de restauration du milieu naturel ont été reporté.

Trajectoire satisfaisante et encourageante par rapport à d'autres contrats de territoire.

Actions réalisées qui permettent de s'appuyer dessus.

60% ont été réalisé sur les actions concernant les stations d'épuration.

Pour la maîtrise du ruissellement, l'étude pour améliorer la connaissance sur le ruissellement et identifier les actions à mener est en cours de lancement. Les leviers financiers arrivent avec l'agence de l'eau sur le pluvial à la source.

50% du volume financier (en comptant les actions prioritaires et les actions complémentaires).

Le taux moyen d'aides sur les projets est de 51% par les partenaires financiers (parfois jusqu'à 80% par l'agence de l'eau sur les projets de continuité écologique). Le département de Seine et Marne aide à hauteur de 15% sur les projets de station d'épuration SDASS EU.

Sur la thématique de restauration du milieu naturel, la vidéo de la restauration du ru de la navette est présentée. L'efficacité du projet a été inauguré lors de la dernière crue du 11 Octobre 2024. Sandrine LEFORT, la responsable du service GEMA du SyAGE pourra apporter plus d'information sur le projet. On a observé qu'un martin pêcheur avait déjà trouvé son spot de pêche sur ce cours d'eau.

Dans ces projets comme celui à Evry-Grégy-Sur-Yerres, l'objectif est de retrouver de la sinuosité dans les méandres pour avoir plus d'espace pour le cours d'eau. Le service GEMA du SyAGE réalise ces projets.

Cf. diapositive p.23 - carte des projets de rétablissement de continuité écologique.

Les projets dans le contrat actuel sont représentés en jaune sur la carte et en vert pour les projets inscrits initialement qui vont être reportés au prochain contrat territorial. Des actions sur le Réveillon, la partie avale de l'Yerres devrait être terminée sur le prochain contrat territorial et enfin quelques ouvrages sont identifiés sur Bernay-Vilbert ou Nesles.

La concertation fait partie de la réussite de tout projet. Ce travail a été mené au travers l'étude de déclinaison de la trame verte et bleue, 12 ateliers avec les EPCI et des ateliers avec les infrastructures linéaires de transport, des entretiens avec des agriculteurs. 400 collaborateurs ont participé.

La trame verte et bleue, c'est retrouver de l'espace naturel pour améliorer la biodiversité.

Pour améliorer la qualité de l'eau :

Pour les mises en conformité des branchements vers les eaux usées des bâtiments publics, M. Morinat du SyAGE intervient sur les communes à l'aval du bassin versant. Les premiers travaux ont débuté (Crosne, Valenton, ...).

Les Schéma Directeurs d'Assainissement sont terminés pour le SyAGE, le Schéma Directeur Eau pluviales sur le territoire géré par le SyAGE à l'aval du bassin versant va intégrer le ruissellement par un avenant dans la dernière phase de l'étude.

Les Communauté de communes Brie de Rivières et Châteaux et du Val Briard ont avancé sur le Schéma Directeur d'Assainissement et des Eaux pluviales.

Des communes comme Lésigny ont avancé sur le schéma directeur d'assainissement et d'eaux pluviales (en cours de finalisation du zonage pluvial).

Des encouragements pour les pratiques vertueuses pour éviter les coulées de boues sur le territoire.

Des actions de communication sont menées : Journées vertes et bleues à la Communauté de Communes Val d'Yerres Val de Seine (CAVYVS), classes d'eau dans les écoles, journées du développement durable à Ozoir-la-Ferrière, les journées sensibilisation à la biodiversité à la Communauté de Communes du Val Briard dans le cadre d'une action inscrite dans le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), conférence organisée par le SyAGE (Charlène DESCOLLONGES).

M. ROUDIL présente les intervenants des partenaires financiers qui vont présenter les programmes de financement.

SUJET NUMÉRO DEUX - Intervention des partenaires financiers - 12e programme de l'agence de l'eau Seine Normandie

Mme Claire GUILLOT GAUTIER (Agence de l'Eau Seine Normandie).

Cf. support diapositives p.30 à p.40.

Pour l'Agence de l'eau, le 12e programme opérationnel entre en vigueur au 1er janvier 2025 pour la période (2025 à 2030).

8 chapitres sont abordés.

La sobriété en eau est un nouveau chapitre du programme. L'objectif d'avoir une gestion plus soutenable et durable en période de sécheresse.

Les syndicats d'eau potable peuvent être financés notamment dans un premier temps sur des diagnostics.

Il s'agit de la réutilisation des eaux usées traitées, des eaux de pluies avec des cuves pour arroser des espaces verts, un terrain de foot, ou autre espace géré par la collectivité, ...

Il est important de consulter les référents de l'agence de l'eau avant de lancer le projet pour vérifier la possibilité d'avoir des financements.

Pour la GEMAPI, les financements se poursuivent (80% voire 90% dans le cadre d'un contrat pour des actions prioritaires). Ce qui montre l'intérêt d'avoir un contrat territorial comme celui de l'Yerres.

Sur le volet de préservation de la ressource en eau, sur la thématique de l'eau potable. C'est son collègue Julien SERENO qui accompagne le financement de ces projets.

Sur le volet de transition agricole, c'est Cindy LAILLER qui accompagne différents projets tels que la plantation de haies, de développer les solutions d'aides pour le devenir et les débouchés des filières à bas niveau d'intrants.

Pour les autres volets dont celui de l'assainissement, c'est Claire GUILLOT-GAUTIER qui accompagne le financement des opérations. Les subventions se poursuivent de 30% (pour les projets pas prioritaires) et 60% (pour les prioritaires) pour l'assainissement. La nouveauté est de pouvoir instruire la demande simultanément de l'étude et des travaux. L'agence de l'eau sera dans l'attente du démarrage des travaux pour instruire les deux phases simultanément.

Pour la thématique de gestion des eaux de pluie, les aides vont être orientées par rapport au déraccordement (50€/m^2). Et un taux complémentaire de 50€/m^2 si le projet prévoit un déraccordement en plus de la végétalisation des espaces avec mise en pleine terre. Le taux est de 25€/m^2 dans les zones déjà déraccordées.

Elle rappelle aux collectivités de penser à mettre dans la boucle les référents pour être aiguillées au mieux.

Pour le volet de la mobilisation des acteurs du territoire, elle se fait à travers le volet communication et le volet qui concerne le contrat. Cela, concerne le poste d'animateur du contrat territorial, le poste des personnes qui peuvent intervenir dans l'accompagnement sur les documents d'urbanisme, l'accompagnement sur les projets concernant les eaux pluviales. Dans le cadre de la révision du SAGE de l'Yerres, l'agence soutient le fait d'apporter plus de personnes (moyens humains) et pas seulement des moyens financiers.

Dans le cadre du contrat, il doit être mené le bilan du contrat actuel qui se termine en 2025. Et un travail prévisionnel pour identifier qui souhaite inscrire des actions au prochain contrat.

L'inscription au contrat permet pour les maîtres d'ouvrages et l'agence d'avoir un affichage des besoins des collectivités et de sécuriser les projets. Le travail se fera au fur et à mesure et l'agence sera présente pour répondre au mieux.

Sur la *diapositive 40*, Mme Claire GUILLOT-GAUTIER a mis le lien vers les formulaires de demandes d'aides financières à déposer sur la plateforme de démarches simplifiées (il y a 4 démarches qui sont faites sur cette plateforme : la démarche de demande de subvention, la démarche de retour de convention, la démarche de demandes de paiement, la démarche de demande de prorogation). Attention aux erreurs de dépôt au mauvais endroit qui desservent l'instruction des dossiers.

Mme Claire Guillot Gautier est là en tant que chargée d'opération pour les thématiques de la GEMAPI, des eaux pluviales et de l'assainissement pour instruire les dossiers sur le bassin versant de l'Yerres et les présenter avec les arguments nécessaires auprès de la commission des aides. Elle réitère à faire appel à elle pour accompagner au mieux les demandeurs.

Temps d'échange

Question de M. Eric CHALAUX concernant les particuliers pour les économies d'eau. Il souhaite savoir comment ça marche sur les économies d'eau sur une année et pour quel type de projets concernés ? Est-ce qu'il s'agit des économiseurs d'eau, de particuliers qui souhaitent mettre en place des cuves de récupération des eaux pluviales ?

Claire GUILLOT-GAUTIER réponds qu'il s'agit pour des cuves de récupération des eaux pluviales. Mais il s'agit aussi de sensibiliser les particuliers par la structure compétente en eau potable. Le syndicat d'eau potable mène une sensibilisation, il reçoit une aide de l'agence et le syndicat reverse aux particuliers l'aide.

Question de M. Fabien ROUDIL, pour la suite du prochain contrat. Nous avons un contrat de bassin versant et un contrat de nappe de Champigny à l'échelle hydrogéologique (protection de la ressource). Quelles sont les attentes de l'Agence de l'Eau concernant l'articulation entre les deux contrats territoriaux ?

Claire GUILLOT-GAUTIER rappelle que le contrat de l'Yerres se fait à une échelle des eaux de surface et que le contrat du Champigny se fait à une échelle des eaux souterraines pour une protection de la ressource. Le calendrier est le même se terminant en 2025 pour le contrat actuel. Elle répond que le plus logique serait que le volet sobriété sur la partie eau potable soit portée par le contrat du Champigny à travers le plan d'action qui en découle. Et d'autre part que la partie concernant l'aménagement des rivières, les eaux pluviales et l'assainissement se poursuive sur le contrat des eaux de surface avec le volet communication mais en intégrant dans chacun de ces volets une partie de sobriété. Les actions visant la sobriété va se faire dans un premier temps à travers des diagnostics et de voir ce qui est possible de faire des eaux usées traitées et des eaux pluviales sur l'arrosage des espaces verts. Chacun est attendu pour se poser la réflexion sur le volet sobriété dans chacun des contrats. La coordination se fera en bonne intelligence.

L'animateur du contrat territorial des eaux de surface interviendra uniquement pour les eaux pluviales et l'assainissement.

Un volet s'ouvre là-dessus pour pouvoir bénéficier d'aides.

SUJET NUMÉRO TROIS - Intervention des partenaires financiers - Région île-de-France

Mme Laetitia LEONARD pour la Région île de France, travaille au sein du service Nature et biodiversité pour le secteur de Sud Seine et Marne au sein de la direction de l'Environnement. Elle va se concentrer sur les principaux dispositifs d'aide proposés.

Cf. support diapositives p.41 à p. 56

La région est cheffe de file et elle est compétente pour l'aménagement et dispose de plusieurs documents stratégiques tel que le SRCE (Schéma Régional de Cohérence Ecologique), la stratégie régionale pour la biodiversité qui liste un certain nombre d'actions qui seront présentés par la suite. Le Plan Régional d'Adaptation au Changement Climatique (PRACC) qui a réaffirmé récemment un certain nombre d'ambitions et mis en place des dispositifs qui les réalisent. Il existe aussi la stratégie Eau et le plan vert.

La région dispose de deux organismes associés : l'Agence Régionale pour la Biodiversité (ARB) et île-de France Nature qui ont chacun un rôle différent. L'ARB a un rôle d'expertise et d'accompagnement des acteurs. La seconde a un rôle plus opérationnel car elle est maître d'ouvrage pour la gestion des espaces naturels régionaux et elle accompagne également les acteurs.

La stratégie régionale pour la biodiversité présente 4 orientations stratégiques et 71 engagement d'actions pour la région et ses partenaires.

Elle présente les différents dispositifs ouverts qui répondent au PRACC.

cf. support diaporama

La Stratégie régionale en faveur de l'eau et des milieux aquatiques et humides soutient le volet de renaturation de berges, de promotion de la ressource en eau pluviale pour financer les dispositifs de récupération d'eau de pluie.

Mme LEONARD suit personnellement les systèmes de récupération d'eau pour les particuliers.

La région finance l'animation des contrats trame verte et bleue.

Des dispositifs sont ouverts pour d'autres types de partenaires tels que les TPE/PME. Les bénéficiaires des dispositifs sont présentés. Des formulaires sont disponibles avec les QR code pour connaître tous les volets financiers (ci-joint).

2 volets : désimperméabilisation de cours d'école tels que les projets de cour oasis (Brie Comte-Robert), la végétalisation de cours d'école.

Elle réitère la demande de sa collègue de l'agence de l'eau pour la contacter plus en amont de la conception du projet pour avoir des expertises techniques pour maximiser le financement des projets.

Dans le contexte limitant des aides disponibles, la région va prioriser au maximum les projets favorisant le retour à la pleine terre et à la végétalisation.

La région reçoit peu de projets de toitures végétalisées sur bâtit existant (15cm minimum avec étude de portance). Ce dispositif est ouvert aux TPE/PME également.

50% à 60% d'aide avec un maximum de 200000€ de subvention.

La procédure de demande de subvention est sur le dispositif de dépôt continu sur "mes démarches".

Elle n'est pas développée comme celle de l'agence sur les 4 démarches mais les demandes de demande de paiements se font par ce biais également.

Des dispositifs d'aides pour répondre à la Stratégie Régionale de la Biodiversité sont disponibles : pour financer des travaux de création de mares, de haies, d'atlas de biodiversité communal et intercommunal et de fonctionnement 50%.

La restauration de continuité écologique terrestre tels que les passages à faune a du mal à être identifiés - AMI, dossiers attendus sur ces actions. L'ARB et les services vont proposer un accompagnement renforcé sur ce type de projet attendu par la région. Les aides vont être maximisé sur ce type de projet.

La restauration de mares se fait à travers le dispositif 1000 mares en île-de-France. Le taux d'aide est de 5000€ /mares.

Le dispositif non financier de distinction de valorisation de patrimoine naturel en île-de-France est disponible pour des surfaces de 50 et 20000m^2. Cela permet de faire connaître et par la suite d'être plus facilement accompagné s'il y a des travaux identifiés sur ces espaces.

Un dispositif pour faciliter l'installation de Bornes fontaines dans l'espace public (8000€ / bornes fontaines).

140 projets ont été retenus et accompagnés pour l'aide à l'ingénierie avec île de France Nature. Pour 2025, cet appel à projet d'études pré-opérationnelles est en attente.

Pour le plan vert, la région en était responsable jusqu'en 2023, elle a transféré les instructions de ce plan vert Île-de-France Nature. L'objectif de ce dispositif est de réduire la carence en espace vert ouvert au public. Le sous-titre du dispositif est la nature par tous et pour tous. Il permet de financer les projets portés par les acteurs publics ou les associations. Il s'agit de projets de création ou d'extension ou d'amélioration/ de requalification de l'espace vert existant ouvert au public. Île-de-France Nature vous invite à les contacter en amont du dépôt du projet pour discuter du montage du projet, des recommandations techniques et de la possibilité de financer le projet.

L'objectif de tous ces dispositifs est de préserver la biodiversité, reconnecter les continuités écologiques. La chargée d'opération de la région a besoin d'échanger avec les porteurs du projet pour identifier le bon guichet sur lequel déposer.

Email de contact : biodiversite@ile-de-france.fr

M. Fabien ROUDIL rappelle son rôle pour identifier les partenaires et peut aider à organiser un rendez-vous sur un sujet précis.

La déclinaison de la trame verte et bleue a été réalisé. Il invite à prendre en compte le diagnostic et le plan d'actions de cette étude. Les retours d'expérience sont présentés sur les fiches actions, il encourage à utiliser les données produites.

M. Fabien ROUDIL remercie Madame LEONARD et invite M. GABET à présenter le SDASS EU.

SUJET NUMÉRO QUATRE -Point d'avancement du Schéma départemental d'Assainissement des Eaux Usées de Seine et Marne.

Maxime GABET (chef du service SATESE pour le Département de Seine-Et-Marne)

Maxime GABET intervient pour le service d'animation technique à l'épuration et au suivi des eaux du SATESE 77 au sein de la direction de l'environnement et de l'agriculture. Le service des milieux aquatiques intervient également avec la présence de Catherine DECK pour le Sepoma.

Cf. support diapositive p.58 à p.59.

Le département travaille sur le Plan Départemental de l'Eau (PDE) pour une stratégie (2025-2030) avec validation politique à la mi année 2025.

Ce dispositif va être amené à évoluer en lien avec le volet règlementaire pour ajuster par rapport au financement.

Par rapport au Schéma Départemental d'Assainissement des Eaux Usées (SDASS EU) n°2 qui était prévu dans le Plan départemental de l'eau n°3, 11 systèmes d'assainissement étaient ciblés sur le bassin versant de l'Yerres. 10 projets sont en cours terminés ou en cours d'être terminés. L'ensemble des études est lancé. Sur la CCBRC, un projet est en phase d'étude pour la mise en conformité sur le hameau des étards à Ozouer-Le-Voulgis.

Il y a eu un gros travail de fait sur la période 2021-2024 avec **18.9 millions d'€ HT de coût de projet engagés** par les différentes collectivités engagés (communes ou intercommunalités). 15% d'aides variant qui étaient majorés de 5% pour tenir compte des priorités des stations identifiées au SDASS EU2.

Il faut prendre du recul sur les cartes présentées qui sont sur des valeurs très hautes et pas forcément représentatif des flux de pollution sur les cours d'eau. Il peut y avoir des incidents à un moment donné sur le cours d'eau mais ça cache les efforts effectués avec les travaux en cours.

Les deux dernières mises en service récemment qui ont eu lieu sont à Soignolles-en-Brie et Jouy-Le-Châtel.

Pour la station à Chaumes-en-Brie, les financements sont en place.

Sur la commune de Gâtins, le projet va se mettre en place, les entreprises ont été sélectionnés.

Maxime GABET souligne que les résultats sont bons grâce à l'accompagnement en ingénierie du département par ID77 pour estimer les besoins et accompagner les élus.

D'autres dossiers se lancent hors schéma départemental comme la mise aux normes de la station de Lumigny (M. BOUVELE, élu de la commune est présent dans le comité de pilotage pour en témoigner). Le gros des efforts a été fait sur ce contrat et les contrats précédents.

Question sur la priorisation des mises en conformité. L'Avon a été identifié avec une qualité d'eau mauvaise. Y-a-t-il une priorisation de mise en conformité de station sur cette masse d'eau dans le prochain SDASS EU 3?

M. GABET répond qu'il y a une concertation avec l'agence de l'eau et les services de police de l'eau (DDT/DRIEAT) qui se fera et identifiera les stations à mettre en conformité dans un prochain SDASS EU n°3. La mise à jour est prévue sur l'année 2025 a minima d'ici dont M. CHANUSSOT est l'élu qui suit la démarche. Une validation politique est attendu suite à ce travail.

Cf. support.

M. Fabien ROUDIL rappelle qu'il y aura une évaluation des actions du contrat par masse d'eau souhaitée par l'agence de l'eau.

SUJET NUMÉRO CINQ - Perspective d'animation pour 2025

M. Fabien ROUDIL annonce que la tournée auprès des maîtres d'ouvrages prévue au cours du premier semestre 2025 sera l'occasion d'évaluer les actions du contrat et de recueillir les projets reportés et à inscrire au prochain contrat territorial.

Par ailleurs, il attire l'attention sur le lancement de l'étude ruissellement qui est un objectif d'amélioration de la connaissance principal de la mise en œuvre du SAGE de l'Yerres. Elle est portée par la structure d'accueil de la Commission locale de l'eau et structure porteuse de l'animation de la mise en œuvre du SAGE de l'Yerres et du contrat de territorial de l'Yerres. L'étude est prévue pour démarrer en Février/mars 2025 par la phase de diagnostic. Dans cette phase, une concertation sera organisée et M. Fabien ROUDIL sera le référent de l'animation de la concertation. Madame RAMBAUD sera la référente pour le lien avec le SAGE et la Commission Locale de l'Eau (CLE), Madame KHODABOCUS sera la référente technique du SyAGE pour le suivi de cette étude.

Une enquête pour enrichir le diagnostic et faire participer à la concertation des habitants concernés par le ruissellement sera partagée.

Au niveau de **l'agenda**, un colloque sur les eaux pluviales et le ruissellement a lieu à la FNCCR le 3 décembre. Il encourager les personnes intéressées à y participer. 4 personnes du Copil ont prévu d'y participer (Eric Monsch de la CCBRC, la commune d'Ozoir-la-Ferrière, Fabien ROUDIL pour le SyAGE, en tant que structure porteuse de l'animation du SAGE).

Le Comité technique sur le schéma directeur des zones humides aura lieu le 23 janvier 2025 à 9h30 aux chapelles bourbon (référent : Thibault NOWAK, SyAGE). Le comité de pilotage du site Natura 2000 l'Yerres de sa source à Chaumes-En-Brie aura lieu le 14 janvier 2025 à 14h à Rozay-En-Brie (référent : Florence KNITTEL, SyAGE)

CONCLUSION

M. Guy USSEGLIO (Vice-Président du SyAGE délégué contrat territorial et SAGE de l'Yerres et Président d'un syndicat d'eau potable sur Tournan-Gretz)

On termine la séance par la conclusion de Guy Usseglio VIRETTA, Vice-Président du SyAGE, référent pour le SAGE et le contrat territorial.

Guy USSEGLIO rappelle que le rythme de croisière est atteint, la connaissance des équipes techniques est un bon indicateur. On atteint 50% de réalisation du contrat territorial à la fin de l'année 2024. Il est intéressant de savoir que la réalisation de la mise en conformité des stations d'épuration a abouti. La qualité passe par nos rejets. La semaine dernière, il a participé à une réunion de suivi annuel pour le SICTEU (Tournan, Liverdy-En-Brie, Gretz). La qualité après rejet de la Marsange était meilleure qu'avant le rejet. Il invite à présent à aller faire la balade pré-repas.

Les participants suivent M. le Maire de Chevry-Cossigny, son adjoint M. MAZIN et la responsable des services techniques Mme Chomette pour une visite des sentes le long du Réveillon.